

**Commune de CLOYES LES TROIS RIVIERES
Département Eure et Loir (28)**

Mairie de Cloyes les Trois Rivières
1 place Gambetta – Cloyes sur le Loir
28220 CLOYES LES TROIS RIVIERES

☎ 02.37.98.53.18

Courriel : cloyeslestroisrivieres@cloyeslestroisrivieres.fr

MARCHE DE FOURNITURE N°2021.00004

REGLEMENT DE CONSULTATION

**« Fourniture et livraison de repas au Foyer Résidence Séniors
Maurice Dousset
à Cloyes-sur-le-Loir – Cloyes les Trois Rivières »**

Date limite de remise des offres : mardi 25 mai 2021

AVRIL 2021

Procédure adaptée Art L2123-1

Accord cadre à bons de commande à prix unitaires sans minimum et avec maximum estimatif
Art. L2125-1, R2121-8, R2162-1 à R2162-6, R2162-13 et R2162-14

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONSULTATION, DISPOSITIONS GENERALES

1.1 Objet du marché

La consultation a pour objet la passation d'un marché de service et de définir les conditions d'intervention du prestataire en vue de réaliser la fourniture et la livraison de repas au foyer résidence séniors Maurice Dousset à Cloyes sur le Loir.

1.2 Durée du marché

Le présent marché est conclu pour une période de 1 an à compter du 1^{er} septembre 2021, renouvelable maximum 2 fois par reconduction tacite de la collectivité sans que la durée totale dépasse 3 ans.

Il est précisé qu'en cas de dénonciation ou à l'expiration du marché, le service de fournitures et livraison de repas devra être assuré par le titulaire si la collectivité en a exprimé le besoin, jusqu'à ce que le marché soit notifié au nouvel attributaire, sans pouvoir toutefois dépasser les 3 mois.

La reconduction est tacite, le titulaire ne peut s'y opposer selon les dispositions de l'article R2112-4 du code de la commande publique. En cas de non reconduction, le titulaire en sera informé expressément 2 mois avant la date anniversaire de la notification du marché. Il n'est pas prévu d'indemnité en cas de non reconduction du marché.

1.3 Procédure

La présente consultation est passée selon une procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L2123-1, R2123-1 – 3 du Code de la Commande Publique.

Elle sera également passée en application des articles R2162-1 à R2162-6 et R2162-13 et R2162-14 du Code de la Commande Publique relatif aux accords-cadres.

Le pouvoir adjudicateur garde le droit de se réserver la faculté de négocier.

Compte tenu que les besoins du pouvoir adjudicateur fluctueront en fonction de l'actualité de la commune de Cloyes les Trois Rivières, le présent marché est un accord cadre à bons de commande sans minimum et avec un maximum annuel estimatif de 70 000 €HT.

1.5 Nomenclature

55321000 : Services de préparation de repas

55521200 : Services de livraison de repas

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 Date et heure limites de la remise des offres :

La date limite de réception des offres est fixée au **mardi 25 mai 2021 à 23h59**.

2.2 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est limité CENT VINGT (120) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

2.3 Modalités de règlement du marché et délai de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) seront payées par mandat administratif dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des demandes de paiement.

Il devra être établi une facture mensuelle.

Ce marché ne donne pas lieu au versement d'avance. Il ne peut être appliqué d'escompte pour règlement comptant.

ARTICLE 3 – CONDITIONS DE L'APPEL D'OFFRES

3.1 Forme juridique en cas de groupement

Le marché peut être conclu avec un groupement d'opérateurs économiques, tel que défini dans les articles R.2142-19 à R2142-27 du Code de la commande publique. Aucune forme de groupement n'est imposée par le pouvoir adjudicateur. En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles en application de l'article R. 2142-24 du code de la Commande publique.

Les candidats n'ont pas la possibilité de présenter pour le même lot plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels ou de membres d'un ou plusieurs groupements.

L'acheteur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Aucune sous-traitance ne sera acceptée pour l'exécution de ce marché.

3.2 Variantes

Sans objet.

Les concurrents doivent présenter une offre entièrement régulière au regard du dossier de consultation.

3.3 Modification de détail au dossier de consultation

La commune de Cloyes les Trois Rivières se réserve le droit d'apporter au plus tard dix (10) jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications au dossier de consultation, en application des articles L2194-1, L2194-2 et R2194-1 à R2194-10 du Code de la Commande Publique. Les candidats devront répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

ARTICLE 4 – PRESENTATION DES OFFRES

4.1 Documents à produire

Les candidatures et les offres des concurrents seront rédigées en langue française ou accompagnées d'une traduction en langue française certifiée par un traducteur assermenté et exprimées en EUROS.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes par lui (en respectant les libellés des pièces énoncées ci-dessous).

4.1.1 Pièces de la candidature :

- Le ou les documents relatifs au pouvoir des personnes habilitées pour engager chaque candidat (extrait K-bis, délégation de signature, pour les sociétés, certificat d'inscription au répertoire des entreprises et des établissements (SIRENE) pour les travailleurs indépendants, etc.)
- En cas de groupement d'entreprises : Pouvoirs de tous les cotraitants au mandataire de l'équipe
- Attestations d'assurances de responsabilité civile et de responsabilité décennale en cours de validité
- Lettre de candidature (ou DC 1), en cas de groupement et la déclaration du candidat (DC2) dûment complétée, signée et revêtue du cachet

En cas de groupement, ces pièces sont à fournir par chaque cotraitant excepté l'imprimé DC1 qui n'est à fournir que par le mandataire. De même, dans cette hypothèse, la forme du groupement (soit solidaire, soit conjoint) sera précisée par les soumissionnaires dans le DC1 et l'acte d'engagement ainsi que le nom du mandataire.

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.
- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail ;
- Les renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat :
- Agrément ou certificat de capacité professionnel.
- Liste des principales fournitures effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

En cas de réponse en groupement, chaque co – traitant devra produire les pièces mentionnées ci – dessus, à l'exception des références qui doivent être produites pour l'ensemble du groupement.

Le candidat devra remettre un projet de marché au titre de son offre comprenant :

- l'acte d'engagement ci-joint à compléter dûment paraphé, daté, signé et revêtu du cachet de l'entreprise avec son annexe qu'est le bordereau des prix unitaires (BPU) dûment paraphé, daté, signé et revêtu du cachet de l'entreprise

- le cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) dûment paraphé, daté, signé et revêtu du cachet de l'entreprise
- le cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) ci-joint à accepter sans modifications dûment paraphé, daté, signé et revêtu du cachet de l'entreprise
- l'agrément professionnel
- une proposition de menus sur une période de 4 semaines avec propositions de plats de substitution

Toute réponse partielle ou absence de réponse au bordereau de prix, à la demande de l'agrément professionnel sera rejetée comme étant non conforme et incomplète.

Les entreprises qui n'auront produit aucun renseignement concernant les points susvisés verront leur offre déclarée irrecevable car incomplète.

L'ensemble des documents remis par le candidat devra être rédigé en langue française.

ARTICLE 5– MODALITES D'OBTENTION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE)

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) est constitué des documents contractuels suivants :

- Le règlement de la Consultation (RC).
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)
- L'Acte d'Engagement pour chaque lot (AE).
- Le Bordereau de Prix Unitaires.

Ces documents sont téléchargeables à l'adresse suivante : <http://www.amf28.org/cloyestroisrivieres>

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en Euros.

Le soumissionnaire doit renseigner lors du téléchargement du DCE :

- la raison sociale et l'adresse postale de la personne morale qu'il représente,
- le nom, prénom et fonction de la personne physique effectuant le retrait du DCE électronique.

Les candidats sont invités à fournir une adresse électronique afin que puissent leur être communiqués les modifications éventuelles apportées au dossier de consultation du pouvoir adjudicateur. A défaut, il appartiendra aux candidats de récupérer par leurs propres moyens et notamment au moyen d'une consultation régulière du profil d'acheteur, les informations communiquées. Attention, le candidat est seul responsable de la validité de l'adresse électronique renseignée. S'il n'a pas renseigné d'adresse électronique, ou si celle-ci est erronée, il ne sera pas averti automatiquement des compléments ou modifications apportés au dossier de consultation.

ARTICLE 6 : CONDITIONS D'ENVOIS

Les offres doivent être transmises sur le site internet www.amf28.org/cloyestroisrivieres

Les offres devront parvenir à l'établissement au plus tard avant le :

25 / 05 / 2021 à 23h59

ARTICLE 7 – CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES

8.1 Jugement des candidatures :

Les critères intervenant au moment de l'examen des candidatures seront :

- les garanties et capacités techniques et financières,
- les références professionnelles.

8.2 Jugement des offres :

Les prix indiqués sur l'offre, s'entendent

- fermes la première année,
- unitaires
- hors taxes et toutes taxes comprises,
- réputés établis aux conditions économiques en vigueur à la date limite de dépôt des offres.

- **La valeur technique et gustative de l'offre**, pour 40%, appréciée à partir de :
 - a. la qualité du plan alimentaire présentant les menus du Foyer restaurant (résidents de 60 ans et plus) sur quatre semaines et une grille parallèle mentionnant la qualité des produits avec désignation de toutes les variétés de denrée pouvant entrer dans la composition des menus, avec indication de grammage retenu par repas,
 - b. la composition des menus et proposition de menus-type avec grammage correspondant,
 - c. la valeur ajoutée (diversité et saveur, cuisson, ...) notée selon les tests gustatifs qui seront réalisés par une commission.
 - d. l'organisation de la cuisine centrale, des moyens en personnel et en matériel du secteur,
 - e. la variété des aliments proposés.

- **Le prix des prestations**, pour 30% :

Prix et ses composants détaillés dans un bordereau :

L'offre la plus basse obtiendra la note de 30 ; le mode de calcul pour les autres notes sera la suivante : $\frac{\text{Offre la plus basse}}{\text{Offre évaluée}} \times 30$

- **La démarche qualité entreprise par la société**, 30% ;
 - a. développement durable : examen de la valorisation des circuits courts,
 - b. mesures de traçabilité des produits,
 - c. démarche de qualité et de diversité nutritionnelle définie par la politique d'achat (respect des normes HACCP, GEMRCN),
 - d. justificatifs de contrôles bactériologiques réguliers,
 - e. manuel d'assurance qualité, certifications du site
 - f. la qualité et la provenance des produits.

Suite à l'ouverture des plis et afin de tester la qualité des produits fournis, les prestataires s'engagent à fournir, à leurs frais :

- 3 menus servis dans les conditions du restaurant du foyer résidence et dont la composition sera communiquée ultérieurement.

ARTICLE 8 – NEGOCIATION

En application de l'article R2123-5 du Code de la Commande Publique, la commune se réserve le droit d'effectuer une négociation avec toutes les entreprises ayant remis une offre jugée recevable en respectant les principes d'égalité et de traitement.

ARTICLE 9 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

9.1 Demande de renseignements

Toute question relative au dossier de consultation devra parvenir par écrit via la plateforme dématérialisée au plus tard 15 jours calendaires avant la date de remise des offres.

Les réponses et/ou renseignements complémentaires seront transmis à l'ensemble des candidats ayant retiré le dossier de consultation au plus tard 10 jours calendaires avant la date fixée pour la réception des candidatures et des offres.

9.2 Visites sur sites et/ou consultations sur place

Une visite du site est prévue **mercredi 05 mai 2021 à 13h30**.

Le rendez-vous est fixé au Foyer résidence séniors Maurice Dousset – 30 rue Chauveau – Cloyes sur le Loir – 28220 CLOYES LES TROIS RIVIERES.

Cette visite est fortement conseillée. Une attestation de visite sera remise au candidat par le pouvoir adjudicateur : celle-ci sera à joindre au dossier remis par le candidat.

Les candidats sont réputés s'être rendus compte de l'importance et de la nature des prestations à effectuer et de toutes les difficultés éventuelles. Tous les éléments qui sont donnés ne constituent que des éléments d'information qu'il leur appartient de vérifier, voire compléter, sous leur propre responsabilité.

9.3 Procédure de recours

- Instance chargée des procédures de recours

Tribunal Administratif d'Orléans

28, rue de la Bretonnerie

45057 Orléans Cedex 1

Téléphone : 02 38 77 59 00

Télécopie : 02 38 53 85 16

Courriel : greffe.ta-orleans@juradm.fr

Le code de justice administrative français est consultable sur le site officiel de Légifrance – <https://www.legifrance.gouv.fr>

- Service auprès duquel les renseignements sur les recours peuvent être obtenus

Tribunal Administratif d'Orléans

28, rue de la Bretonnerie

45057 Orléans Cedex 1

Téléphone : 02 38 77 59 00

Télécopie : 02 38 53 85 16

Courriel : greffe.ta-orleans@juradm.fr